

CAMEROON RADIO TELEVISION**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

ADDITIF N° 01 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003BIS/AONO/CRTV/CIPM/2026
DU _15 JUIN 2026_ POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX ET
DECONCENTRES DE LA CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV) EN SEPT (07) LOTS, POUR
UNE PERIODE DE SIX MOIS, EXERCICE 2026.

Objet : *Le présent additif porte sur la modification des critères éliminatoires
(la caution de soumission).*

1	Pièce n°1 : avis d'appel d'offres (AAO)
	14. Critères d'évaluation 14.1 Critères éliminatoires Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour la validation des pièces administratives et la qualification à l'ouverture de l'offre financière. Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères éliminatoires concernent v notamment : Au lieu de.... - non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ; - Absence de la caution de soumission timbrée produite par une institution financière de premier ordre agréé par le MINFI et accompagné du récépissé délivré par la CDEC ; - pièces falsifiées ou fausses déclarations ; - non satisfaction d'au moins 9 OUI sur les 12 critères essentiels ; - absence d'attestation de visite de site signée et datée sur l'honneur par le soumissionnaire ; - Non-respect du mode de soumission ; - Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°14 du DAO, conformément à la lettre-circulaire n° 000003/LC/PRC/MINMAP/CAB/ du 17 mars 2026 relative à la mobilisation par les entreprises de leur capacité financière dans le cadre de l'exécution des marchés publics, par lot : - o Lot 1 : FCFA 6 000 000 (Six millions) - o Lot 2 : FCFA 3 500 000 (trois millions cinq cent mille) - o Lot 3 : FCFA 2 000 000 (deux millions) - o Lot 4 : F CFA 2 400 000 (deux millions quatre cent mille) - o Lot 5 : F CFA 2 400 000 (deux millions quatre cent mille) - o Lot 6 : F CFA 2 000 000 (deux millions) - o Lot 7 : F CFA 2 000 000 (deux millions) - absence de la charte d'intégrité datée et signée ; - absence de la déclaration d'engagement social et environnemental daté et signé ; - absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; - absence de la lettre de soumission financière ; - présence d'informations financières dans l'Offre technique ou administrative ; - Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ; - Non-respect du mode de soumission.

Lire plutôt....

- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis y compris la caution de soumission ;
- pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- non satisfaction d'au moins 9 OUI sur les 12 critères essentiels ;
- absence d'attestation de visite de site signée et datée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Non-respect du mode de soumission ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°14 du DAO, conformément à la lettre-circulaire n° 000003/LC/PRC/MINMAP/CAB/ du 17 mars 2026 relative à la mobilisation par les entreprises de leur capacité financière dans le cadre de l'exécution des marchés publics, par lot :
 - o Lot 1 : FCFA 6 000 000 (Six millions)
 - o Lot 2 : FCFA 3 500 000 (trois millions cinq cent mille)
 - o Lot 3 : FCFA 2 000 000 (deux millions)
 - o Lot 4 : F CFA 2 400 000 (deux millions quatre cent mille)
 - o Lot 5 : F CFA 2 400 000 (deux millions quatre cent mille)
 - o Lot 6 : F CFA 2 000 000 (deux millions)
 - o Lot 7 : F CFA 2 000 000 (deux millions)
- absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la déclaration d'engagement social et environnemental daté et signé ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- absence de la lettre de soumission financière ;
- présence d'informations financières dans l'Offre technique ou administrative ;
- Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;
- Non-respect du mode de soumission.

2 Pièce n°3 : Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO)

L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après :

Il s'agit notamment :

5) Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Les critères éliminatoires concernent notamment :

Au lieu de....

- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission **timbrée** produite par une institution financière de premier ordre agréé par le MINFI et accompagné du récépissé délivré par la CDEC ;
- pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- non satisfaction d'au moins 9 OUI sur les 12 critères essentiels ;
- absence d'attestation de visite de site signée et datée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Non-respect du mode de soumission ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°14 du DAO, conformément à la lettre-circulaire n° 000003/LC/PRC/MINMAP/CAB/ du 17 mars 2026 relative à la mobilisation par les entreprises de leur capacité financière dans le cadre de l'exécution des marchés publics, par lot :
 - o Lot 1 : FCFA 6 000 000 (Six millions)
 - o Lot 2 : FCFA 3 500 000 (trois millions cinq cent mille)
 - o Lot 3 : FCFA 2 000 000 (deux millions)

- Lot 4 : F CFA 2 400 000 (deux millions quatre cent mille)
- Lot 5 : F CFA 2 400 000 (deux millions quatre cent mille)
- Lot 6 : F CFA 2 000 000 (deux millions)
- Lot 7 : F CFA 2 000 000 (deux millions)
- absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la déclaration d'engagement social et environnemental daté et signé ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- absence de la lettre de soumission financière ;
- présence d'informations financières dans l'Offre technique ou administrative ;
- Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;
- Non-respect du mode de soumission.

Lire plutôt....

- non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis y compris la caution de soumission ;
- pièces falsifiées ou fausses déclarations ;
- non satisfaction d'au moins 9 OUI sur les 12 critères essentiels ;
- absence d'attestation de visite de site signée et datée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Non-respect du mode de soumission ;
- Absence de la capacité financière délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce N°14 du DAO, conformément à la lettre-circulaire n° 000003/LC/PRC/MINMAP/CAB/ du 17 mars 2026 relative à la mobilisation par les entreprises de leur capacité financière dans le cadre de l'exécution des marchés publics, par lot :
 - Lot 1 : FCFA 6 000 000 (Six millions)
 - Lot 2 : FCFA 3 500 000 (trois millions cinq cent mille)
 - Lot 3 : FCFA 2 000 000 (deux millions)
 - Lot 4 : F CFA 2 400 000 (deux millions quatre cent mille)
 - Lot 5 : F CFA 2 400 000 (deux millions quatre cent mille)
 - Lot 6 : F CFA 2 000 000 (deux millions)
 - Lot 7 : F CFA 2 000 000 (deux millions)
- absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la déclaration d'engagement social et environnemental daté et signé ;
- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- absence de la lettre de soumission financière ;
- présence d'informations financières dans l'Offre technique ou administrative ;
- Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;
- Non-respect du mode de soumission.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Yaoundé, le

26 JUIN 2026

LE DIRECTEUR GENERAL,

Le Directeur
CHARLES NDONGO

